REGLEMENT RAID VTT

Yssingeaux-Firminy et La Peyrière-Firminy

1 parcours VTT, est proposé. Il est conseillé d'être bien entraîné.

Choix des itinéraires Le parcours proposé par l'organisateur s'efforce de ne pas présenter de danger spécifique et n'emprunte que des voies à faibles circulations automobiles, des chemins balisés. Les voies et emplacements réservés aux cyclistes, lorsqu'ils existent seront privilégiés. L'organisation se réserve le droit de modifier, suite à d'éventuelles contraintes, le tracé initial de la randonnée. Flux des participants L'échelonnement des départs (fourchette d'une heure).

SECURITE ET PREVENTION: Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour tous les mineurs. La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer. Toutefois, à signe préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toute activité. Circulation diurne Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port de gilet de haute visibilité est obligatoire. Moyens de secours Les numéros de téléphone des secours sont inscrits sur les panneaux d'affichages placés aux lieux de départ, sur les points de contrôles, à l'arrivée et mentionnés sur les cartes de route remises à chaque participant. Des VTT balais, assureront la fermeture des circuits. Pour cette manifestation, le CLCS s'est assuré les services de titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), ces personnes disposent d'une trousse de premiers secours, de moyens de communication permettant d'alerter les secours d'urgence à chaque contrôle.

DEVOIRS DES PARTICIPANTS Comportement routier Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit : d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes, de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur, d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions. Sur le parcours, les participants devront respecter un espace de sécurité entre chaque groupe afin de permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité (la circulation en groupe de plus de 19 cyclistes est interdite).

Pour la pérennité des milieux traversés et afin de préserver l'environnement, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (emballage de barres ou gels énergétiques, papiers ...) et à les déposer au niveau des zones de propreté mises en place aux points d'accueil.

Toute personne de nationalité française ou étrangère peut participer aux randonnées. Une carte de route nominative, indiquant les postes de ravitaillement et les numéros d'alerte des services de secours d'urgence, est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Accueil des mineurs: Les participants mineurs de moins de 18 ans, licenciés ou non à une fédération sportive doivent présenter une autorisation parentale ou être accompagnés. La présence d'un adulte accompagnateur est impérative pour un enfant de moins de 14 ans. IMPORTANT Chaque participant devra être muni de sa confirmation d'inscription et la présenter au contrôle départ. Les véhicules accompagnateurs, au sein d'une randonnée, sont source importante de danger. Il est donc fortement recommandé de prévoir un itinéraire bis pour se rendre sur les lieux d'accueil. Les participants autorisent les organisateurs à disposer des images sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer (brochure, promotion, site internet...). L'inscription et la participation aux raids « Yssingeaux-Firminy et La Peyrière-Firminy », implique l'acceptation complète du présent règlement